

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014</b>
--

L'an deux mille quatorze, le treize octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 6 octobre 2014

**Étaient présents** : Hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Courtois Didier, Perdereau Anais, Bourdel Martine, Ménager Caroline, Genty Robert, Gabrion François, Spir Véronique, Roy Stéphane, Leroy Céline, Béaur Yoann, Mohamed Nicolas, Villafafila Annick.

**Était absent excusé** : Couadier Eric qui a donné procuration à Céline Leroy

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : Didier Courtois

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>N°2014-51</b>	<b>CAHIER DES CHARGES PROJET CENTRE BOURG</b>
------------------	---

Le Maire informe le conseil de l'avancement du projet centre bourg, suite aux réunions avec le CAUE (Conseil d'Architecture urbanisme et de l'environnement).

Un cahier des charges a été établi afin de choisir une équipe pour la maîtrise d'œuvre, celle-ci devra être composée d'au moins deux personnes dans le cadre de compétences paysagistes urbanistes et architectes. Cette mission se compose deux tranches, une tranche ferme concerne le diagnostic, l'établissement du programme et la concertation avec la population, la tranche conditionnelle concerne la mission de maîtrise d'œuvre par tranche de travaux.

Un appel d'offres sera lancé dès que possible afin d'entériner la mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le cahier des charges
- Charge Monsieur le Maire d'entériner l'appel d'offres

<b>N°2014-52</b>	<b>PROJET ECOLE</b>
------------------	---------------------

Didier Courtois présente le projet « classe cirque » auprès de l'école de cirque Gruss, du 10 au 14 novembre 2014.

Le cout de cette semaine est de 60 € par enfant.

Didier Courtois propose la répartition suivante :

- Caisse des écoles           10 €
- Mairie                         30 €
- Parents                        20 €

Le transport estimé à environ 700 € sera pris en charge par la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition des couts de la classe cirque

<b>N°2014-53</b>	<b>DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL</b>
------------------	---

Chantal Bureau présente le dossier de demande de FACC (Fonds d'accompagnement Culturel) auprès du conseil général pour le spectacle « Les clochettes d'hiver » par la « troupe des Salopettes », prévu le 13 décembre 2014.

Le coût du spectacle est de 879.60 €.

Le dossier s'il est présenté cette année, sera imputé sur les crédits Facc de 2015. Le conseil regrette que ce projet n'ait pas été présenté plus tôt lors de l'élaboration du budget. De plus la commune prévoit pour 2015 deux manifestations pouvant bénéficier du Facc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas financer ce spectacle et de ne pas faire de demande de FACC.

<b>N°2014-54</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVA</b>
------------------	--------------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le rapport d'activité 2013 de la CCVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité.

<b>N°2014-55</b>	<b>SUBVENTION APE</b>
------------------	-----------------------

Didier Courtois fait part d'une demande orale de l'APE pour subventionner une sortie « cirque » à destination des élèves de l'école. Le conseil regrette que cette demande soit faite si tardivement. Il estime par ailleurs que l'APE pourrait privilégier sur ses fonds ce type d'activité, plutôt que de financer du matériel pour l'école. Il y a en effet un risque de gestion de fait. Cependant après en avoir délibéré, le conseil accorde à titre exceptionnel une subvention de 200€.

<b>N°2014-56</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE</b>
------------------	------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil que suite au recrutement des intervenants pour Intermède, ainsi que l'augmentation d'heures de certains agents, ainsi que l'octroi à l'APE d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour une sortie cirque, il est nécessaire de procéder à une décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	24 800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>24 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-102 : Opération n° 102 - TRAVAUX DE VOIRIE	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-158 : Opération n° 158 - SALLE POLYVALENTE	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-15 000.00 €</b>		<b>-15 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative

Loiret Nature Environnement :

- Une convention est proposée entre les communes de Mézières, Mareau et Loiret Nature Environnement pour le projet « implication des habitants d'un territoire dans une démarche de développement durable ». Le coût de cette prestation est de 750 € (500 € en 2014 et 250 € sur 2015). La commune de Mareau aux Prés prendra en charge 50 % de cette dépense.
- Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Borne Saint Jacques

- Le conseil propose de rencontrer l'association qui s'occupe du projet pour qu'elle le présente aux nouveaux membres du conseil municipal.

#### Smirtom :

- Le groupe de travail communication du Smirtom, souhaite diffuser un document de communication. Afin de minimiser les coûts, les collectivités sont sollicitées afin de distribuer ce document. Le conseil valide cette demande, et prévoit de distribuer ce document avec notre bulletin municipal

#### Pays Sologne Val Sud :

- Les élus du pays Sologne ont décidé de mettre en place des commissions. Les conseillers peuvent faire partie de ces commissions. Véronique Spir s'inscrit à la commission « Aménagement du territoire et développement durable »

#### Sage :

- Réunion de présentation du sage et ses enjeux le 21 octobre à 18 h à la mairie de Vienne en Val ouverte à tous les élus

#### Groupe de réflexion réserve naturelle :

- Chantal Bureau et Anais Perdereau feront partie de ce groupe de réflexion.

#### Spectacle Saint Fiacre 2015 :

- Le groupe « les fous de bassan ! » a été retenu pour le spectacle du 5 septembre 2015. Le montant du spectacle est de 2954 €. Il fait partie de la saison culturelle de la CCVA, et sera donc subventionné par la région à 48 %. Le conseil municipal propose de faire une demande de FACC pour ce spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à déposer une demande de FACC

#### Rue des Ecoles :

- Lors de la viabilisation de la rue des écoles le C3M a pris en charge l'assainissement des maisons existantes ; en ce qui concerne les 4 terrains non encore bâtis au moment des travaux le Maire propose une convention entre le promoteur « les Jardins Fleury » le C3M et la commune pour définir le versement des taxes.

« Les règles de financement, sont définies de telle sorte que le coût de réalisation des travaux relatif à la viabilisation de ces quatre lots ne soit pas à la charge du C3M. A savoir :

- « Les Jardins Fleury » s'engage à payer 11 000€ pour frais de réseaux concernant les 4 terrains situés rue des Ecoles
- La commune s'engage à payer au C3M 17 200 € pour les travaux

- Le C3M percevra la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) due 3 mois après l'obtention du permis de construire de 1200€ et la taxe de raccordement due lors des travaux d'assainissement dans la rue de 1200€.
- La commune conserve la taxe d'aménagement relatif à ces quatre terrains au taux communal de 3%. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention.

#### **Ordinateurs école :**

- Suite à l'installation de vidéos projecteurs à l'école élémentaire, il est nécessaire d'équiper l'école de 3 ordinateurs portables. Le devis d'un montant de 1270.67 € de laser informatique est approuvé.

#### **Loiret Nature Environnement :**

- la commune sollicitera Loiret nature Environnement pour engager la démarche « zéro pesticide ».

XXXXXXXXXXXXXXXX

### **INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Didier Courtois :

- Commission école le mardi 28 octobre à 18 h 30
- Réunion téléthon le 17 octobre à 19 h 30

Chantal Bureau :

- Saison culturelle
- Conférence d'en ce temps là à nouveau le 14 novembre 2015. Exposition lecture sur les lettres de Poilus
- Commission bulletin le 5 novembre à 18 h 30
- Calendrier des manifestations 2015 : 5 novembre à 20 h 30

Robert Genty :

- Commission travaux le 27 octobre à 19 h

Stéphane Roy

- Participation du groupe Agenda 21 à la fête des plantes
- 20 mars 2015 : conférence sur l'eau

### **PROCHAIN CONSEIL**

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h.

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>B. HAUCHECORNE</b>		<b>C. LEROY</b>	
<b>D. COURTOIS</b>		<b>C. MENAGER</b>	
<b>R. GENTY</b>		<b>N. MOHAMED</b>	
<b>C. BUREAU</b>		<b>A. PERDEREAU</b>	
<b>Y. BEAUR</b>		<b>S. ROY</b>	
<b>M. BOURDEL</b>		<b>V. SPIR</b>	
<b>E. COUADIER</b>	Absent excusé. A donné procuration à Céline LEROY	<b>A. VILLAFILA</b>	
<b>F. GABRION</b>			